



BUDGET 2018

Rapport de la Commission de gestion et des finances

La CGF s'est réunie à dix reprises cette année et nous avons à chaque fois traité le sujet en lien avec le budget 2018. En effet, notre Conseil communal nous a sollicités dès le début de l'année afin de nous rendre attentifs à la situation préoccupante des finances communales. Dans ce contexte, nous avons listé des pistes d'économies et recettes possibles. Nous y reviendrons plus loin dans le rapport.

Pour traiter spécifiquement le budget 2018, nous nous sommes réunis à deux reprises, soit les 20 et 27 novembre dernier.

Notre Commission a, en toute connaissance de cause et inquiétude, pris acte du rapport du Conseil communal qui prévoit un résultat à l'équilibre uniquement grâce aux prélèvements de CHF 4.1 millions à la réserve conjoncturelle et CHF 1.1 million par la dissolution de la réserve de réorganisation et l'augmentation du coefficient fiscal de cinq points - qui permet un apport de CHF 2.7 millions. Sans ces prélèvements, le résultat serait une perte de plus de CHF 7.9 millions.

L'approbation d'un budget qui définit les objectifs à atteindre est certainement l'acte le plus important que notre Autorité doit effectuer. Celui-ci est la ligne de conduite de notre Autorité législative et donne un cadre financier précis à notre Exécutif.

En l'occurrence, nous sommes obligés de prendre acte d'effets externes qui impactent lourdement notre ménage communal. En particulier le critère de l'incidence de la charge fiscale de l'actuelle péréquation financière à cause de notre coefficient fiscal actuellement favorable en moyenne cantonale. C'est pourquoi une majorité des membres de notre Commission soutient l'initiative communale « suppression de l'indice de charges fiscales de la péréquation financière intercommunale ». Il faut aussi relever, dans les recettes, la non harmonisation de l'impôt des frontaliers qui nous prive de CHF 900'000.

Comme relevé précédemment, nous avons traité du budget 2018 dès la séance de mars et lors de chaque rencontre avec le Conseil communal. Nous avons ainsi évoqué plusieurs domaines avec potentiels d'économies et pris quelques décisions les concernant :

- refus d'augmenter le coefficient fiscal avec effet rétroactif au 1er janvier 2017 ;
- report d'EPT prévu dans le PFT 2018-2021 ;
- analyse du taux d'activité des conseillers communaux : décision statu quo selon le rapport de travail de la Commission ad hoc ;
- transports scolaires, participation au coût des abonnements : décision négative pour l'instant, car avec l'augmentation des impôts, il y aurait certainement une incompréhension de la part des parents d'élèves ;
- fermeture du collège du Pâquier : décision négative pour une économie d'environ CHF 150'000.

Nous saluons la stratégie des prélèvements aux taxes d'équipements routes et eaux lors d'investissement.



La liste des 73 mesures de consolidation financière a été revue pour constater qu'une partie a été réalisée ces dernières années. Les pistes d'économies encore possibles se situent à deux niveaux, soit des économies impopulaires de quelques CHF 186'000 et des économies douloureuses de quelques CHF 500'000.

Notre décision : uniquement si l'augmentation du coefficient fiscal devait être refusée. Par contre la participation des parents aux frais de transports doit être réétudiée en 2018.

Ce budget nous indique, avec la classification par nature, l'évolution suivante :

- les charges de personnel, qui représentent le 42% de l'ensemble des charges, augmentent de CHF 626'700 par rapport au budget 2017 soit 1.70%. L'essentiel se trouve dans le domaine de l'enseignement à cause de l'augmentation des effectifs, en particulier de la réforme du cycle 3 ;
- les biens, services et marchandises diminuent de CHF 1.2 millions pour retrouver un niveau légèrement supérieur à 2016. On considère cette nature comme bien maîtrisée malgré une augmentation des transports scolaires. Par contre, et nous le saluons, nous notons une forte diminution de prestations de tiers ;
- les amortissements du patrimoine administratif augmentent de CHF 272'314 par rapport au budget 2017. Pour rappel, l'écart avec les comptes 2016 de CHF 2'536'241 est couvert par un prélèvement de CHF 1.9 millions à la réserve du patrimoine administratif qui se monte à CHF 14.8 millions au 1er janvier 2017 ;
- les charges financières et revenus financiers se soldent par un écart positif de CHF 187'014 par rapport aux comptes 2016, ou CHF 43'420 par rapport au budget 2017. En lien, il faut relever l'importance des biens-fonds du patrimoine financier qui, après imputations internes des intérêts et charges financières, dégagent un revenu de CHF 1.6 millions tout en tenant compte d'une augmentation de l'entretien courant. C'est entre autre dans ce domaine que nous attendons de notre architecte communal une plus-value sur les travaux et investissements consentis ;
- les charges de transferts augmentent de CHF 660'000. Cela comporte essentiellement les transports publics, avec CHF 200'000 supplémentaires au pot commun et CHF 400'000 pour la ligne 421 que nous assumons entièrement. Cependant, nous avons demandé au Conseil communal de négocier une participation de la Ville de Neuchâtel ;
- les revenus de transfert diminuent de CHF 663'000. C'est principalement la baisse des redevances qui impacte directement le compte d'exploitation. Par contre, un fonds de l'énergie est créé à hauteur de CHF 300'000, qui pourra être utilisé pour, par exemple, l'assainissement énergétique des bâtiments communaux du patrimoine administratif ;
- la sécurité sociale augmente pour notre Commune de CHF 515'000, soit 4.75% par rapport au budget 2017 et s'élève ainsi à CHF 10.8 millions. Ce seul poste « mange » 20 points d'impôts ! L'augmentation de la dotation en personnel du GSR n'est pas prise en compte dans ce budget, cependant une seule personne qui retrouverait un emploi devrait permettre d'économiser les coûts supplémentaires ;
- revenus fiscaux en hausse de CHF 1.9 millions par rapport au budget 2017 et de CHF 235'018 plus faibles que les comptes 2016. Il faut retenir que, sans l'augmentation de cinq points du coefficient fiscal – soit un revenu de CHF 2.7 millions – nous enregistrons une baisse des impôts directs des personnes physiques de CHF 1.7 millions ;
- le revenu des taxes augmente de CHF 437'800 par rapport au budget 2017. Il s'agit pour l'essentiel d'une augmentation des remboursements de tiers dus à l'augmentation du nombre de citoyens, sans changement tarifaire ;



- pour les domaines autofinancés des eaux, déchets et chauffages à distance, les attributions et prélèvements se soldent par un résultat positif de CHF 748'187 qui permet de porter les réserves pour financements spéciaux à hauteur de CHF 5.9 millions. Cette situation favorable doit nous permettre de planifier et assumer les importants investissements futurs. Nous demandons d'analyser en 2018 si une baisse de la tarification de l'eau serait envisageable et supportable ;
- en termes d'investissements, nous sommes en mesure d'investir jusqu'à CHF 7'400'000 pour le patrimoine administratif. Le budget proposé indique un taux d'auto-financement de 87.6%, soit CHF 7'117'620 pour le patrimoine administratif et CHF 1'175'000 pour le patrimoine financier. Relevons que des crédits à hauteur de CHF 5'772'250 ont déjà été votés.

En conclusion, la CGF n'est pas du tout satisfaite de se trouver face à un budget qui, bien qu'équilibré, nécessite de puiser dans les réserves et de solliciter une augmentation de cinq points d'impôts. Cette augmentation correspond, pour un couple marié avec deux enfants et un revenu imposable de CHF 80'000, à CHF 334 par année, soit moins de CHF 1 par jour.

Cependant, nous devons constater que même les dispositions prises au budget 2018 ne seront pas suffisantes à l'avenir si rien ne change au niveau cantonal en matière de report de charges et de péréquation financière intercommunale. Bien au contraire, car le Grand Conseil pourrait accepter demain déjà une nouvelle bascule de 1 point d'impôt !

En cas de référendum et refus populaire de l'augmentation d'impôts que nous proposons, nous serions dans l'impossibilité de voter de nouveaux crédits et surtout contraints de réduire drastiquement des prestations telles que subventions, transports, places en accueil pré- et parascolaire, courses d'écoles ou camps de ski.

C'est pour toutes ces raisons que la CGF appuie le Conseil communal et accepte ce budget avec l'arrêté relatif à l'augmentation de cinq points du coefficient fiscal qui passerait ainsi à 72 points.